

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996, du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

2006 a constitué la dernière année de rattrapage exceptionnel, permettant la prise en compte de projets dont les demandes avaient été exprimées avant fin 2005.

Les délais et conditions d'exécution de ces projets ont justifié de reporter sur 2007 le solde des dossiers de subventionnement encore à l'étude.

Il s'agit donc là de la dernière attribution de subventions dans la présente opération, dont les résultats et le bilan global seront présentés au cours d'une prochaine séance.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes pour lesquelles il est proposé d'attribuer les subventions qui suivent :

| Immeuble | Propriétaire/Syndic | Factures | Taux | Subventions |
|---|---|------------------|------|-----------------|
| Septième secteur | | | | |
| 5 Place Marulaz (solde) | Conseil Régional de Franche-Comté | 111 285 € | 20 % | 22 257 € |
| 32, rue de la Madeleine/ 1, rue des Frères Mercier | SCI CSMC 1, rue des Frères Mercier 25000 BESANCON | 47 890 € | 20 % | 9 578 € |
| Total | 2 dossiers | 159 175 € | | 31 835 € |
| Huitième secteur | | | | |
| 18, rue de la République/ 21, rue Proudhon | Compagnie Immobilière du Square 16, rue Proudhon 25000 BESANCON | 36 841 € | 10 % | 3 684 € |
| Total général | 3 dossiers | 196 016 € | | 35 519 € |

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions qui seront financées au chapitre 204.824.2042.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.